

- vu** le décret 82-451 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- vu** la circulaire d'application du 18 novembre 1982,
- vu** la circulaire FP n° 1885 du 23 février 1983 relative aux règlements intérieurs types des commissions administratives paritaires,
- vu** l'arrêté du 10 avril 1986 portant approbation des règlements intérieurs des commissions administratives paritaires départementales,
- vu** la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,
- vu** le résultat des élections à la commission administrative paritaire départementale en date du 7 décembre 2018,
- vu** le décret du 9 août 2021 nommant Monsieur FICHET Laurent, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Ariège,
- vu** le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de Mme MAZOT Valérie,
- vu** le détachement au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de M. TROVALET Mickaël.

A R R E T E

**ARTICLE 1** : composition de la commission administrative paritaire départementale de l'Ariège.

Représentants de l'administration

Titulaires

M. FICHET Laurent, Inspecteur d'académie,  
Mme CLARAC Sylvie, Secrétaire générale,  
Mme HOUADEC Virginie, IEN,  
M. DE LA CRUZ Michel, IEN ASH,  
M. MASON Michel, IEN,

Suppléants

M. MAUPOME Jean-Marc, IEN,  
M. MAURY Fabrice, APAE,  
Mme GANDARILLAS Marie Anne, APAE,  
Mme MALAGOLI Sylvie, Médecin de l'Education nationale,  
Mme ANDRIEUX Chrystel, AAE.

Représentants des personnels

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs:

**Classe exceptionnelle et hors classe des professeurs des écoles**

Titulaires

Mme SOULA Catherine,  
Mme FRANCOIS Nadine,

Suppléants

Mme DUCROS Claire,  
Mme COURTEL Claude.

**Classe normale des instituteurs et des professeurs des écoles**

Titulaires

Mme DEJEAN Anne,  
Mme BENNES Claire,  
M. MAGNIER Assaad,

Suppléants

Mme MASSICOT Audrey,  
Mme MOURLANE Marielle,  
Mme FLETE Véronique.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 23 décembre 2019.

Fait à Foix, le 27 août 2021

Jean-Luc DURET